

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-58](#)[Item](#)[Marie Moret à Georges Ermant, 23 avril 1897](#)

Marie Moret à Georges Ermant, 23 avril 1897

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation1 p. (129r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamelistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Georges Ermant, 23 avril 1897, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46660>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[Ermant, Georges \(1852-1935\)](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméRéponse à la lettre de Georges Ermant du 20 avril 1897 : Marie Moret ne possède pas d'actions du journal *Le Courrier de l'Aisne* ; les actions que détenait Godin ont été réparties entre ses héritiers et la Société du Famelistère. Don de brochures à Georges Ermant, sans précision de titre.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Librairie](#)

Personnes citées [Association coopérative du Familistère](#)

Œuvres citées [Le Courrier de l'Aisne : Journal agricole, industriel, commercial et littéraire, Laon, 1865-](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Nîmes 23 avril 1897

4 rue Condorcet

A Monsieur G. Erment.

Monsieur,

Je reçois à Nîmes, où je suis venue passer l'hiver, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au Familistère le 20 courant.

Je ne possède pas l'action du cauchier de l'écurie. Les valeurs de cette nature qui se trouvent dans la succession de mon mari ont été réparties entre la société (les héritiers).

Du Familistère d'une part, et les descendants du fils de mon mari, d'autre part.

Veuillez me croire, Monsieur, très sensible à votre mot de remerciement, et permettre ainsi de profiter de cette lettre pour vous prier de me faire le plaisir d'accepter les quelques brochures que je vous adresse par ce même courrier.

Agnez je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués

M^{lle} B. A. Gaden